

REGLEMENT INTERIEUR MERCREDIS ET PETITES VACANCES 2018-2019

L'accueil de loisirs de l'association OCV est une entité éducative habilitée par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Cette structure :

- est destinée à l'accueil des enfants sur un temps hors scolaire, les mercredis et vacances scolaires **dès leur scolarisation (suivi des cours scolaires)**.
- est mise en place par l'association avec le soutien de la Commune, de la CAF, la MSA, l'Etat et le Conseil Départemental.

L'accueil de loisirs fonctionne sur deux sites, en fonction des périodes :

- **Mercredis et petites vacances au Centre Kennedy : Agrément de 150 enfants de 3 à 13 ans.**
- **L'été au groupe scolaire Ratacans : Agrément de 264 enfants de 3 à 13 ans.**

Article 1 PROJET EDUCATIF

L'OCV souhaite mettre l'enfant au cœur du projet éducatif pour qu'il devienne acteur de ses temps de loisirs au travers des objectifs suivants :

- **Favoriser la découverte** de tout environnement naturel, social, culturel, géographique.
- **Favoriser l'implication**, la prise d'initiatives et de responsabilité des enfants ou des jeunes dans leur participation citoyenne.
- **Développer le lien social** en renforçant les solidarités, le partage des connaissances, les relations inter-générationnelles.
- **Amener** l'enfant à découvrir des pratiques variées.
- **Inciter** à la créativité et développer toutes formes d'expressions individuelles et collectives.
- **Permettre** à l'enfant de développer son esprit critique, de faire des choix.

Article 2 PROJET PEDAGOGIQUE

Dans une orientation pédagogique où l'enfant est acteur de ses loisirs, **de nombreuses activités sont proposées toute l'année** : Eveil culturel, musical, écocitoyenneté, activités physiques et sportives, arts plastiques, ateliers cuisine, d'expression, de découverte, loisirs créatifs, journée à thème.

➔ **GRANDES VACANCES D'ETE (Cf. Règlement Intérieur de l'Eté)**

- 3 secteurs : Petite enfance 3 - 6 ans ; Enfance 6 - 10 ans ; Juniors 10 - 13 ans.

Ils sont constitués de 3 à 5 groupes de 16 à 24 enfants.

➔ **MERCREDIS, PETITES VACANCES**

- L'accueil de loisirs est structuré en 4 ou 6 groupes de 16 à 32 enfants en fonction du nombre d'inscrits et des périodes.

Le projet pédagogique précisant le détail de l'organisation des groupes est à la disposition des familles au bureau d'accueil.

AFFECTATION DANS UN GROUPE :

Afin de permettre l'accueil de tous les enfants par rapport à notre agrément, l'OCV se réserve le droit de modifier l'affectation initiale de votre enfant dans un groupe, en fonction des disponibilités et dans le cadre de la réglementation en vigueur. L'affectation des groupes change en fonction des périodes : mercredis, petites vacances, été.

Article 3 PROJET D'ANIMATION

• 3.1 Activités

Les activités sont organisées autour d'un projet, d'un thème ou d'un fil conducteur pour toutes les périodes de fonctionnement.

Les activités peuvent être : de groupe, en menu à la carte, en ateliers tournants, de découverte.

Les activités sont pratiquées sur le site d'accueil ou sur les structures de proximité (gymnase, stade, Médiathèque, site scolaire, centre équestre, etc.)

Des intervenants peuvent compléter les compétences de l'équipe d'animation en arts plastiques, musique, sport.

• 3.2 Sorties

Pour chacun des groupes, et selon la tranche d'âge de vos enfants, des sorties sportives, culturelles et de découvertes sont organisées régulièrement, autour du thème, ou en complément du projet en cours.

La plupart du temps, ces sorties sont proposées sur la $\frac{1}{2}$ journée ou en journée.

Article 4 PROJET DE FONCTIONNEMENT

• 4.1 Horaires d'accueil Mercredis et Petites Vacances :

Les enfants sont accueillis en journée ou en $\frac{1}{2}$ journée avec ou sans cantine les mercredis, et en journée complète les petites vacances.

➤ JOURNEE COMPLETE	<u>Arrivée</u> 7h45 - 9h	→→	<u>Départ</u> 17h - 18h15
➤ $\frac{1}{2}$ JOURNEE AVEC CANTINE Petits Pieds - Calinours	<u>Arrivée</u> 7h45 - 9h →	<u>Départ</u> 12h30	

Poppys - Daltons - Juniors	7h45 - 9h →	13h30	
➤ $\frac{1}{2}$ JOURNEE SANS CANTINE Petits Pieds - Calinours	<u>Arrivée</u> 7h45 - 9h →	<u>Départ</u> 11h15	<u>Arrivée</u> 13h30 - 13h45 → <u>Départ</u> 17h - 18h15

Poppys - Daltons - Juniors	7h45 - 9h →	12h - 12h15	13h30 - 13h45 → 17h - 18h15

Arrivée de l'enfant à l'accueil de loisirs :

Le matin l'enfant est confié au référent de groupe par son responsable légal ou désigné.

Il ne peut quitter l'accueil de loisirs :

- Qu'aux heures indiquées et accompagné par ses parents ou les personnes majeures autorisées sur le dossier.

Un appel par téléphone n'est pas valable pour autoriser une autre personne à venir chercher l'enfant.

Dans tous les cas, l'enfant sera confié en main-propre à la personne responsable.

Départ de l'enfant de l'accueil de loisirs :

- L'enfant n'est autorisé à partir seul, qu'à partir de 10 ans, il ne peut pas accompagner des frères ou sœurs plus jeunes.

• Les enfants attendent leurs parents dans les salles d'accueil ou l'espace destiné à cet effet.

• Les départs anticipés (avant l'heure) seront accordés uniquement sur présentation d'un justificatif médical.

L'horaire de départ sera validé uniquement par un des responsables, à un horaire qui ne perturbe pas la vie de groupe. Les parents devront solliciter les directeurs au moins deux jours à l'avance.

Dans le cadre du Plan Vigipirate, tout parent, ou personne autorisée, venant chercher l'enfant doit présenter une pièce d'identité.

- **4.2 Calendrier de fonctionnement**

- → **Mercredis et Petites Vacances à Kennedy**

MERCREDIS 2018				MERCREDIS 2019					
	3 oct.						3 avril		
	10 oct.	7 nov.	5 déc.	9 janv.	6 févr.	6 mars			5 juin
12 sept.	17 oct.	14 nov.	12 déc.	16 janv.		13 mars		15 mai	12 juin
19 sept.		21 nov.	19 déc.	23 janv.		20 mars	24 avril	22 mai	19 juin
26 sept.		28 nov.		30 janv.	27 févr.	27 mars		29 mai	26 juin
TOUSSAINT : 22 au 26 octobre 2018 29 octobre au 2 novembre 2018 Férié le 1 ^{er} novembre				HIVER : 11 au 15 février 2019 18 au 22 février 2019					
NOEL : 2 au 4 janvier 2019 (fermeture du 24 décembre 2018 au 1 ^{er} janvier 2019)				PRINTEMPS : 8 au 12 avril 2019 15 au 19 avril 2019 férié mercredi 1 ^{er} mai et Mercredi 8 mai					

- **4.3 Tenue et équipement**

D'une manière générale, fournir aux enfants des vêtements confortables, peu fragiles et dans lesquels ils se sentent bien, style tenue de sport, en évitant les affaires neuves et de marques.

Pour les moins de 4 ans, un change complet.

Un sac à dos avec gourde d'eau, un paquet de mouchoirs, une casquette ou un bonnet en fonction des saisons.

Tout objet ou vêtement doit être marqué au nom de l'enfant (pour pouvoir plus facilement les rendre aux familles en cas d'oubli). Nous conservons les objets ou vêtements oubliés dans un délai d'un mois maximum.



Les objets précieux sont vivement déconseillés, ils sont laissés à l'entière appréciation des parents qui déchargent l'accueil de toute responsabilité. Pour les enfants qui arrivent avec des effets personnels, des clés, etc, l'équipe ne sera en aucun cas responsable.

Tout objet considéré dangereux ou gênant pour le collectif sera remis aux parents.

- **4.4 Présentation de l'organisateur**

La directrice de l'accueil de loisirs Mme Chantal TAMAYO et la responsable pédagogique Melle Sylvie LIMONGE, sous l'autorité du directeur associatif M. Pierre GENTY, pilotent une équipe d'animateurs pour mettre en œuvre les activités proposées aux enfants.

Tout au long de l'année, les responsables peuvent recevoir les familles pour plus de renseignements, d'informations, ou pour évoquer des problèmes particuliers.

Vous pouvez nous solliciter avant, pendant et même après l'Accueil de Loisirs, nous sommes à l'écoute de vos interrogations et de vos suggestions.

Nous vous remercions de votre confiance, et vous pouvez compter sur toute l'attention et le dévouement de notre équipe d'animation.

• 4.5 Encadrement

L'équipe est composée d'animateurs permanents de la structure, et d'animateurs occasionnels dans le cadre de contrat d'engagement éducatif, pour répondre aux besoins de l'animation dans le cadre réglementaire.

Le personnel est qualifié, renforcé par des intervenants diplômés pour la pratique de certaines activités.

Un encadrant pour 6 à 10 enfants pour la petite enfance 3 à 6 ans, et un encadrant pour 12 à 14 enfants pour les 6 à 13 ans.

• 4.6 Modalités d'inscriptions

1/ Retirer le dossier d'inscription.

2/ Retourner les éléments suivants au centre Kennedy :

- **Fiche d'inscription (fiche jaune)** remplie et signée par le responsable légal
- **Copie des pages du carnet de santé relatives aux vaccinations** (antidiphthérique, antitétanique antipoliomyélitique)

➤ **Fiche sanitaire de liaison (fiche rose)** remplie et signée par le responsable légal

➤ **Une photo d'identité** de l'enfant

➤ **Un justificatif de domicile des parents** (uniquement père et mère) pour les Cavaillonnais
(Uniquement taxe professionnelle, impôt sur le revenu, taxe d'habitation ou quittance de loyer)

☞ **n° CAF (à noter sur le dossier)** même si vous ne percevez plus de prestations

☞ **n° MSA + l'attestation** si vous bénéficiez de ce régime.

➤ Dans le cas où le Quotient Familial n'est pas connu sur le site de la CAF, fournir l'avis d'imposition du père et de la mère (pour le calcul du Quotient Familial).

3/ Déposer pour validation, votre dossier à Kennedy.

4/ Régler l'inscription complète de la période.

☞ **VOTRE DEMANDE EST DÉFINITIVE DÈS L'ENREGISTREMENT DE TOUS CES DOCUMENTS ET DU RÈGLEMENT**

UNE PIECE MANQUANTE **ANNULE** L'INSCRIPTION

• 4.7 Réservations et paiements

Afin d'organiser et de programmer les activités conduites par l'équipe d'animation, et pour garantir leur qualité, il est mis en place un système de réservation qui peut s'effectuer, sur place, par téléphone ou par mail sous réserve d'appliquer les modalités de paiement (chapitre 4.9).

L'inscription s'accompagne de la totalité du règlement.

En cas de paiement échelonné, l'intégralité de la somme devra être réglée au début de l'Alsh.

La priorité est donnée aux personnes résidant sur Cavaillon. Toute journée réservée est due.

Pour une réservation de dernière minute, contactez-nous, nous envisagerons une solution, dans la mesure du possible, pour accueillir votre enfant.

- Dans ce cas le règlement devra être effectué en espèces.

Le renouvellement des dossiers est effectué lors de l'inscription pour l'été.

• 4.8 Tarification en fonction du Quotient Familial (QF)

Les tarifs comprennent l'animation, le petit déjeuner, le repas et le goûter

TARIFS 2018 - 2019

TARIF ETABLI SUIVANT « QUOTIENT FAMILIAL » DELIVRE PAR LA CAF OU LA MSA

CAVAILLONNAIS

EXTERIEURS

Ressources Quotient Familial CAF	CAVAILLONNAIS				EXTERIEURS			
	Cavaillonnais journée complète *	Cavaillonnais 1/2 journée	Cavaillonnais Repas *	Cavaillonnais 1/2j+ repas *	Extérieur Journée Complète *	Extérieur 1/2 jour.	Extérieur Repas *	Extérieur 1/2j.+ repas *
- 400 €	10,50 €	5,80 €	3,50 €	9,30 €	15,10 €	8,00 €	4,50 €	12,50 €
401 € à 796 €	12,60 €	7,00 €	3,50 €	10,50 €	16,60 €	8,90 €	4,50 €	13,40 €
797 € à 1196 €	13,70 €	7,50 €	3,50 €	11,00 €	18,10 €	9,60 €	4,50 €	14,10 €
1197 € et +	15,20 €	8,60 €	3,50 €	12,10 €	19,60 €	10,40 €	4,50 €	14,90 €

*en cas de repas fourni par la famille 1 € de frais de service sera facturé à la place du repas (correspondant au traitement spécifique de ce repas : administratif, vigilance animateur, vaisselle de ce repas)

➔ FRAIS D'INSCRIPTION par enfant : **12.50 €** valable 1 an de Juillet 2018 à Juin 2019

(ALSH et SEJOURS compris)

☞ AIDES

Selon vos revenus et votre branche professionnelle, vous pouvez bénéficier d'une aide spécifique : CAF (de Vaucluse uniquement), CCAS, CMS, MSA, Conseil Départemental.

Nous acceptons les ANCV et les CESU (supplément de frais de traitement de 2 %).

Les aides du CCAS doivent être sollicitées **au moins 3 semaines** avant le jour d'inscription. Renseignez-vous auprès du secrétariat, pour qu'il vous délivre un devis.

- Pour les aides du CMS les familles doivent régler la totalité de l'inscription à l'OCV, cette aide étant versée directement aux familles.
- Pour les aides de la MSA, un chèque de caution sera demandé.

☞ ANNULATION D'INSCRIPTION

En cas d'annulation de votre part ou absence de l'enfant pour convenance personnelle, l'O.C.V. ne pourra procéder à aucun remboursement ni report, les frais pour l'encadrement de votre enfant étant déjà engagés. Toute absence soulève des problèmes de gestion de l'accueil de loisirs.

En cas d'absence maladie, un report partiel pourra être étudié.

Les conditions de ce report sont les suivantes :

- Avoir prévenu de l'absence de l'enfant, au plus tard le matin même avant 8h30.
- Etablir la demande de report par écrit dans les 15 jours suivant l'absence de l'enfant en justifiant la requête à M. le directeur.
- Joindre impérativement le certificat médical.

La demande de report pourra être accordée dans un délai maximum de deux mois suivant l'absence de l'enfant.

Si une de ces 3 conditions n'est pas remplie, le report ne sera pas accepté.

• 4.9 Modalités de paiement et facturation

➔ Au secrétariat de l'OCV : régler en espèces ou par chèque, la période d'inscription choisie, ou déposer un chèque dans la boîte aux lettres de l'OCV - avenue Raoul Follereau - 84300 CAVAILLON (dans un délai de 24h) après acceptation téléphonique des places disponibles.

Le règlement devra être fait impérativement dans un délai de 24h, au-delà l'inscription sera annulée.

Si vous optez pour un virement bancaire, vous devez confirmer au secrétariat, par mail obligatoirement, dans les 24h, que le virement a été effectué en précisant le jour.

Veuillez vous rapprocher du secrétariat pour la communication du Relevé d'Identité Bancaire (R.I.B.).

• 4.10 RGDP (Règlement Général sur la Protection des Données)

Le nouveau Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) est entré en vigueur le 25 mai 2018, dans l'Union Européenne. L'objectif est de protéger vos données à caractère personnel.

Par l'intermédiaire de notre formulaire de contact sur notre site Internet, ou lors des inscriptions, l'OCV collecte des données, elles sont ensuite utilisées pour vous envoyer des informations de notre association.

Seul l'OCV utilise ces données : elles ne sont jamais communiquées à des tiers.

• 4.11 Assurance

Votre enfant est couvert pendant toute la durée de sa présence à l'Accueil de Loisirs par notre compagnie d'assurance :

LA MAIF. Les objets et effets personnels ne sont pas couverts.

Les téléphones portables, jeux électroniques sont vivement déconseillés et ne sont pas couverts par nos assurances.

Même si votre enfant est couvert par l'O.C.V. pendant toute sa présence sur l'ALSH, nous invitons les familles à souscrire une assurance individuelle accident.

• 4.12 Droit à l'image

Il est possible que votre enfant soit pris en photo au cours de l'ALSH à l'O.C.V.

Si vous ne souhaitez pas que votre enfant figure dans les communications de l'O.C.V. merci de bien vouloir nous le préciser par courrier.

• 4.13 Discipline et règlement intérieur

Chaque enfant est tenu de respecter les règles :

Les règles « de bien vivre ensemble » sont élaborées avec les enfants à chaque début de période avec l'équipe d'animation.

En cas de non-respect de ces règles, la directrice prendra les mesures qui s'imposent. Les sanctions peuvent aller jusqu'à l'exclusion de l'Accueil de Loisirs en cas d'agissements graves.

L'OCV se réserve le droit de refuser l'enfant à l'Accueil de Loisirs ou de lui refuser l'accès à certaines activités en fonction de son comportement et pour la sécurité de tous.

L'usage du tabac et de l'alcool est strictement interdit sur l'Accueil de Loisirs dans le cadre de la réglementation en vigueur.

• 4.14 Hygiène

Pour le bien-être de tous, il est demandé aux parents de contrôler régulièrement la tête de leurs enfants et de ne pas hésiter à leur faire des shampoings préventifs pour les poux.

Un enfant non traité ne sera plus admis sur la structure.

• 4.15 Programmes d'activités

A chaque début de période, les programmes d'activités sont affichés à l'accueil et dans les salles de groupe.

L'O.C.V. se réserve le droit de modifier ou de supprimer des activités.

Vous pouvez également les consulter sur notre Site Internet : www.ocvcavillon.com

• 4.16 A - Santé

Les enfants ne doivent avoir aucun médicament sur eux ou dans leur sac.

Si l'enfant a besoin d'un traitement médical, les médicaments seront donnés au bureau et confiés à la directrice accompagnés **OBLIGATOIREMENT d'une ORDONNANCE MEDICALE EN ORIGINAL.**

Tout enfant se présentant sur la structure avec une blessure ou un handicap temporel (plâtre, entorse, etc), sera admis sur la structure uniquement si l'activité prévue est compatible avec le dommage. Une sollicitation devra être établie au plus tard la veille de la présence de l'enfant et validée par les responsables pour l'accueil éventuel.

- **4.16 B - PAILV** (Projet d'Accueil Individualisé de Loisirs et Vacances)

Un PAILV sera mis en place pour les enfants souffrant d'allergies ou autres pathologies. Un protocole sera établi entre le médecin traitant, la famille et les responsables de l'accueil de loisirs. En fonction du protocole, les responsables de l'accueil détermineront les modalités d'accueil de l'enfant.

Il est de la responsabilité des parents de s'assurer que les médicaments confiés :

- sont en adéquation avec l'ordonnance.

- ont des dates en cours de validité (nous refuserons tout médicament périmé, ceci entraînant l'impossibilité d'accueillir l'enfant).

Les médicaments doivent obligatoirement être déposés dans une trousse fermée au nom de l'enfant.

A chaque fin de période d'inscription de l'enfant, les parents doivent récupérer les médicaments au bureau de la directrice adjointe. Tout médicament non récupéré dans les délais sera automatiquement détruit.

Les parents qui apportent les repas des enfants : le contenu du sac doit respecter les normes réglementaires et sanitaires d'hygiène en vigueur en collectivité. Le repas doit être transporté dans un sac isotherme marqué au nom de l'enfant. Ce repas est déposé dans le frigo dans une boîte plastique de l'OCV sur lequel le nom de l'enfant est noté au préalable. Tous les plats contenant les aliments doivent être marqués au nom de l'enfant.

En pique-nique, seuls les produits « secs » (conserves, pain, saucisson..) supportant les températures positives sont autorisés.

Enfants en situation de handicap de santé ou de troubles de comportement

Les enfants pourront être accueillis sur la structure sous condition d'un entretien au préalable avec les directrices afin de définir les possibilités et les conditions d'accueil de l'enfant.

- **4.17 Spécificités alimentaires**

Il est important de signaler sur la fiche de santé (fiche Rose), toutes les **Allergies Alimentaires** des enfants.

Signaler également les spécificités alimentaires : **SANS PORC** ou **VEGETARIEN**.

- **4.18 Transports et déplacements**

Pour se déplacer vers les activités, les enfants seront amenés à prendre le bus (une convention est passée avec les transporteurs).

Ils peuvent être également transportés avec les véhicules de l'association, conduits par les responsables ou les animateurs permanents de la structure.

Certains déplacements se font à pied, encadrés par l'équipe d'animation.

Les déplacements à vélo concernent les enfants à partir de 9 ans, sous certaines conditions de sécurité, et de pratique, encadrés par l'animateur référent de cette activité.

COMMENT NOUS JOINDRE ?

ALSH KENNEDY : ☎ 04 90 78 28 52

Du Lundi au Vendredi : 10h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00

Le mercredi : 7h45 à 12h30 et 13h30 à 18h15

par courriel : ocvcavillon@orange.fr

L'inscription de votre enfant valide votre acceptation de l'ensemble du **REGLEMENT INTERIEUR**.

Coupon à remettre au secrétariat lors de l'inscription.

REGLEMENT INTERIEUR ALSH MERCREDIS ET PETITES VACANCES 2018-2019

Mme, Mr,

déclare avoir reçu le **REGLEMENT INTERIEUR** de l'**OCV**

Pour l'inscription de mon (mes) enfant(s) :

.....

.....

.....

Date :

Signature :



Oeuvre des Colonies de Vacances

Avenue Raoul Follereau - 84300 CAVAILLON - Tél. : 04 90 78 28 52 • Fax : 04 90 78 09 26 • Email : ocvcavillon@orange.fr site web : ocvcavillon.com
Siège social : Hôtel de Ville - Place Joseph Guis - B.P. 37 - 84301 - CAVAILLON Cedex - Association loi 1901 • Agréée DDCS / PMI • N° Siret 40371280500023